

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
 le 16 juin 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

### ATTRACTIVITÉ - ORGANISATION DU SALON DE L'INNOVATION NUMÉRIQUE, DE L'INSURTECH ET DU RISQUE 2026

#### Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

#### Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

#### Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

#### Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026**

#### **ATTRACTIVITÉ - ORGANISATION DU SALON DE L'INNOVATION NUMÉRIQUE, DE L'INSURTECH ET DU RISQUE 2026**

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3, L.1511-4, L.1511-7, L.1511-8 et L.4251-17 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n°2022. 950.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022/2028 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du SRDEII de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération n°2023.487.SP de la séance plénière du Conseil régional du 27 mars 2023 adoptant les principes et modalités de mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités régionales ;

Vu la délibération n°2025.317.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 17 mars 2025 modifiant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

Vu la délibération n°2025.1033.CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 juillet 2025 approuvant les dispositions de convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle Aquitaine et la CAN ;

Vu la délibération n°C06-09-2025 du Conseil d'Agglomération en date du 29 septembre 2025 approuvant les dispositions de convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle Aquitaine et la CAN ;

Considérant la demande formulée par l'Association Le Phare – FrenchAssurtech (FAT) en date du 24 mars 2026 pour porter l'organisation du salon de l'innovation numérique, de l'insurtech et du risque (INNN) 2026.

Depuis 2022, le salon INNN est organisé à Niort et s'est imposé comme un rendez-vous structurant de l'écosystème assurantiel, numérique et de l'innovation.

Organisé sur deux jours, il réunit environ :

- 1 500 visiteurs,
- Près de 80 entreprises exposantes,
- Une dizaine de groupes d'assurances et assureurs,
- 135 intervenants,
- 3 espaces de conférences,
- Plus de 100 conférences, workshop, pitch.

L'évènement contribue au rayonnement économique et à l'attractivité du territoire.

Depuis 2022, la CAN intervenait en qualité de co-organisatrice de l'évènement consacré à l'innovation numérique, à l'insurtech et au risque, avec l'association FAT. Tenant compte de la maturité de l'évènement, FAT, en lien avec Altae, Technopole propose de porter l'organisation du INNN en 2026 en sollicitant la CAN comme partenaire financier.

L'édition du INNN 2026 a pour ambition de poursuivre et d'amplifier la dynamique engagée. La proposition de valeur faite aux entreprises demeure inchangée : valorisation des activités, des produits et des marques à travers des prises de parole, des rendez-vous d'affaires, des stands, des ateliers et des temps de réseautage qualifiés.

L'édition 2026 se tiendra les 4 et 5 novembre 2026 à l'Espace Horizon de Covéa, à Chauray. L'évènement vise à renforcer le rayonnement économique du territoire, l'attractivité du Niortais et à valoriser des entreprises innovantes.

Dans le projet d'organisation transmis, le montant prévisionnel global de l'évènement s'élève à 311 200 €. La CAN est sollicitée à hauteur de 140 000 € maximum.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'Association Le Phare - FrenchAssurTech relative à l'organisation du salon INNN 2026 ;
- Attribue à l'Association Le Phare – FrenchAssurTech une subvention de 140 000 € pour l'organisation du salon INNN 2026 ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer la convention de partenariat avec l'Association Le Phare - FrenchAssurTech ;

- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sophie BOUTRIT**

**François GUYON**

**Secrétaire de séance**

**Délégué du Président**

**Mention des voies et délais de recours :**

*« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.*

*Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*